

2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 09 janvier 2023 à 19 heures 05 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle polyvalente, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, sur convocation adressée le 03/01/2023.

Etaient présents : MM. ROBIN Jean-Louis, GIRARD Yannis, MALVILLE Gilles, JACQUET Stéphane, BUREAU Antoine, DURAND Mathieu, M GATEFIN Bertrand et DUBOIS Cyrille, DOUCET Antoine; Mmes LAGNY Peggy, MARCHAND Marie, VIALLES Élisabeth, DUPUY Charline, GOUALLIER Noëlle, BAUDAIS Alexandra, GUÉRET Stéphanie, AUGU Johanna, GASNAULT Ella et HARPIGNIES Aurore.

Etaient absents excusés : MM. POUPEAU Stéphane, MAUPTIT Sébastien, COIREAU Jérôme et Mme BIRAUD Marie-Hélène.

Etaient absents :

Pouvoirs : POUPEAU Stéphane à GIRARD Yannis
COIREAU Jérôme à VIALLES Élisabeth

Secrétaire de séance : M. BUREAU Antoine

Ordre du jour :

- * Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 (DETR).
- * Convention cadre d'adhésion au service de remplacement et de renfort du Centre de gestion de la FPT d'Indre-et-Loire
- * Déclarations d'Intention d'Aliéner 2022
- * Remboursement de surfacturation d'utilisation du réseau de chaleur pour le local commercial du 26 rue de la Liberté

Questions diverses.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 02 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2023 (DETR).

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, indique que le dossier de demande concernant la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) doit être déposé avant le 20/01/2023.

Cette aide peut être cumulée avec d'autres subventions, dotations et fonds de concours.

Il propose de déposer un dossier sur le projet d'extension de la cantine scolaire. Il présente les trois hypothèses de l'étude de l'Agence départementale d'aide aux collectivités (ADAC) et du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement d'Indre-et-Loire (CAUE). Cette étude a été présentée à l'association de la cantine scolaire le mercredi 30 novembre.

La variante numéro 3 correspondrait au besoin avec une extension de la salle de restauration de 83 m², de la partie vestiaire pour les élèves de 17 m² et de la partie cuisine pour 12 m².

L'estimatif des travaux est de 310 050 € HT pour une construction en ossature bois et de 272 610 € HT pour une construction classique en parpaing.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'opération d'extension de la cantine scolaire et de solliciter une subvention dans le cadre de la DETR 2023.

Il charge Monsieur le Maire d'établir le dossier et l'autorise à signer toutes les pièces s'y rapportant.

La dépense sera inscrite au budget communal 2023.

ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT ET DE RENFORT DU CENTRE DE GESTION DE LA FPT D'INDRE ET LOIRE

Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, expose au Conseil Municipal que le Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et établissements publics peuvent faire appel aux services du Centre de gestion pour mettre des agents territoriaux à leur disposition pour :

- Remplacer des agents momentanément indisponibles ;
- Effectuer des missions temporaires ;
- Effectuer des missions permanentes à temps complet ou non complet ;
- Pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire.

Le CDG37 peut également, à la demande de la collectivité, assurer des missions administratives complémentaires, notamment de conseil en matière d'emploi et de gestion des ressources humaines.

Par délibération en date du 30 mars 1987, le CDG37 a décidé de la mise en place d'un service de renfort et de remplacement à destination des collectivités et établissements publics du département d'Indre-et-Loire au titre des missions facultatives afin de répondre à leurs attentes dans ce domaine.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer aux services de la Mission d'intérim territorial mis en œuvre par le CDG37 et présente la convention cadre à partir de laquelle les demandes de disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CDG37.

Pour rappel, l'adhésion au service est gratuite.

Seules les interventions éventuelles de personnels gérés et rémunérés par le CDG37 induisent une participation financière le temps de leur mission, selon les tarifs en vigueur au moment de la mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable de principe pour le recours au service de remplacement et de renfort proposé par le CDG37,
- approuve le projet de convention cadre susvisée tel que présenté par Monsieur le Maire
- autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer ladite convention avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire, ainsi que les documents y afférents,
- autorise Monsieur le Maire à faire appel, le cas échéant, au service d'Intérim territorial du CDG37, en fonction des nécessités de services,
- dit que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à disposition de personnel par le CDG37, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIENER 2022.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, fait visualiser et informe le Conseil municipal sur le récapitulatif des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) reçues en mairie au cours de l'année 2022.

19h20 : Arrivée pour participer à la réunion de Mme Ella GASNAULT, conseillère municipale.

Il rappelle la préemption par la commune le 05 juillet 2022 de la parcelle YD 3 située au Clos Madeleine à Tauxigny. Cette parcelle sera mise à disposition par convention pour jardin d'agrément à l'acquéreur de la parcelle qui était couplée lors de la vente du bien.

La dépense est prévue au budget communal.

19h25 : Arrivée pour participer à la réunion de Mme Alexandra BAUDAIS, conseillère municipale.

M. Antoine DOUCET demande confirmation que la commune touche des impositions sur les ventes de biens.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond que sur les frais payés par les parties lors de la vente d'un bien les droits de mutation sont en partie reversés à la commune sur laquelle est situé ce bien. Ainsi, le dynamisme de l'immobilier sur une commune engendre des recettes.

REMBOURSEMENT DE FACTURATION D'UTILISATION DU RÉSEAU DE CHALEUR

La locataire arrête au 31 janvier 2023 la location du 26 rue de la Liberté pour son activité professionnelle de photographie. Par ailleurs, la facturation du chauffage pour la saison de chauffe 2021/2022 s'est avérée excessive en rapport à l'utilisation réelle, suite à un fonctionnement hors du temps d'ouverture dû à un dysfonctionnement du thermostat d'ambiance.

L'avenant au contrat a été signé en février 2022 et sont facturés en accès 38.24 € par mois ainsi que 60.67 € en consommation pour une consommation estimée de 1083.33 kw/h soit 98.91 €/mois.

Le compteur relevé au 30 juin 2022 présentait 5911 kw/h consommés pour une estimation de 5416.67 KW/€ soit pour la partie consommation 494.33 kw/h * 0.056 = 27.67 € supplémentaires.

Entre février et juin 2022, 522.22 € ont ainsi été facturés.

Cette facturation a été contestée et suite au constat du dysfonctionnement, les titres n'ont pas été émis pour les mois d'octobre, novembre et décembre soit 296.73 € non facturés.

Pour information 263 kw/h ont été consommés depuis octobre (relevé compteur 6174 kw/h).

Compte-tenu de l'arrêt de la location, il est proposé un remboursement pour compensation de la surfacturation de 2022 de : $522.22 - 296.73 = 225.49$ €

Mme Alexandra BAUDAIS demande si le compteur va être changé.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond que les modifications ont été effectuées et que le réseau de chaleur fonctionne maintenant normalement pour ce bâtiment.

Il faut que le Conseil municipal donne son accord pour émettre le mandat car ce type de remboursement dû à cette catégorie d'incident n'est pas prévu dans la délibération de gestion du réseau de chaleur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide du remboursement de la somme de 225.49 € pour compensation de la surfacturation d'utilisation du réseau de chaleur en 2022 au profit de la locataire ci-dessus et charge M. le Maire de faire le nécessaire par le biais du service de gestion comptable de Loches.

QUESTIONS DIVERSES

CHIFFRES DE LA POPULATION MUNICIPALE :

Les chiffres issus du recensement de la population en 2022 ont été communiqués. La population totale de la commune de Tauxigny-Saint-Bauld est de 1739 habitants.

M. Jean-Louis ROBIN, Maire, ajoute que fin 2023, il faut prévoir un accroissement de la population avec les nouvelles habitations en construction actuellement et les permis de construire accordés.

Il ajoute que, comme précisé lors de l'échange des vœux avec la population, Tauxigny-Saint-Bauld est une commune du nord Lochois avec le plus fort taux de croissance de population.

.

BORNE WIFI :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle le projet d'une borne wifi installée au niveau de la salle polyvalente, pour un coût de service et de maintenance de 124.22 € à l'année auxquels s'ajoute le prix de l'électricité. La borne sera reliée à la salle pour ce point.

Il rappelle également que dans le cadre de la réorganisation et de la mise à niveau des installations téléphoniques de la commune évoquées lors du conseil du 02 décembre 2022, une box va être installée dans la salle polyvalente. Ceux qui loueront la salle auront accès à la wifi mais avec un code.

Pour la borne wifi extérieure, c'est la société installatrice qui gère la sécurité.

Le déploiement final dans la cadre du contrat de service voté lors du conseil municipal du 02 décembre 2022 est prévu fin janvier.

COÛT DES ÉNERGIES :

Mme Alexandra BAUDAIS souhaite avoir une précision, dans le cadre de l'extension du restaurant scolaire sur l'éventualité d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de celui-ci. Au regard de l'augmentation du prix de l'électricité, cela pourrait être pertinent.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, indique que l'orientation de l'extension n'est pas adaptée pour des panneaux solaires. Il faut étudier les possibilités sur d'autres bâtiments en gardant en mémoire que beaucoup de bâtiments sont situés dans la zone de protection du monument historique et que la politique actuelle des services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP) limite fortement ce type d'installation même si des évolutions sont envisagées sous la pression actuelle due au coût des énergies.

Il rappelle la prévision du syndicat intercommunal des énergies d'Indre-et-Loire (SIEIL) d'un coefficient multiplicateur de 3.4 du prix de l'électricité pour 2023 par rapport à 2022 et le changement de fournisseur dans le cadre de ce groupement d'achat avec un nouveau contrat avec EDF.

ASSURANCE DES ÉLUS :

Alexandra BAUDAIS demande quelle est la prise en charge en cas d'accident en allant à une réunion ou une commission dans le cadre des fonctions des élus.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond qu'avec la convocation, c'est l'assurance de la commune qui prend en charge.

Cyrille DUBOIS pose la question pour le cas de participations lors des manifestations communales.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, va interroger l'assureur de la commune et donnera des précisions lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

COMMISSIONS COMMUNALES :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, souhaite fixer avec les élus certaines dates de réunion de commissions communales notamment pour la préparation du budget 2023.

Ainsi, il est rappelé et fixé les dates suivantes :

Voirie : 23 janvier

Accessibilité : 25 janvier

Urbanisme : 26 janvier

Vie locale : 27 janvier

Communication : 30 janvier

Bâtiment : 31 janvier

COMMERCE :

M. Yannis GIRARD, 1^{er} adjoint au maire, indique qu'une rencontre a eu lieu avec M. et Mme Lambeseur, locataires gérants du commerce, pour parler de différents points sur leur activité. Il confirme l'extension de la partie Bar Jeux évoquée lors du dernier conseil municipal.

Par ailleurs, les points d'évolution et de développement seraient les suivants :

- Une diversification pour faire venir d'autres utilisateurs en proposant par exemple un créneau dans la semaine pour la réunion de personnes jouant aux cartes, etc....
- L'organisation de soirées thématiques (karaoké, etc..) à date identifiée régulière.
- Le suivi des événements sportifs nationaux comme par exemple le tournoi des VI nations et la coupe du monde rugby cette année.
- Un développement des relations avec les associations de la commune.

La commune va travailler à la possibilité d'organisation d'un marché sur la place de la mairie pour lequel la partie primeur serait assurée par M. et Mme Lambeseur.

La commune va accompagner M. et Mme Lambeseur pour les aider dans leur organisation générale et notamment leur communication.

M. Antoine BUREAU demande s'il y a un suivi par la commission communale des autres commerces. Il lui semble que le commerce Epicerie Bar Tabac a l'exclusivité de l'attention. L'arrêt du bail commercial avec le studio de photographie de Mme Le Fur l'interroge sur ce point.

M. Yannis GIRARD, 1^{er} adjoint au maire, répond que la commission a notamment étudié et apporté son soutien pour l'installation de la pâtisserie Rue de la Liberté. Il précise que compte tenu des moyens mis en œuvre par la commune pour le maintien (achat des bâtiments, travaux et aménagement, achat du fonds de commerce, licence IV...), un intérêt et un suivi plus particulier sont portés sur l'Epicerie Bar Tabac.

Cyrille DUBOIS demande où en est l'activité Epicerie du Tauxigny et l'on se dirige vers un arrêt.

M. Yannis GIRARD, 1^{er} adjoint au maire, confirme le recentrage vers certains produits.

Peggy LAGNY constate qu'ils ont réduit l'activité.

M. Yannis GIRARD, 1^{er} adjoint au maire, confirme que certains produits dont les ventes étaient nulles ont été logiquement liquidés et retirés pour une concentration sur les produits de première nécessité d'épicerie vendus par ailleurs.

COMMISSION TERRE DE JEUX 2024 :

Bertrand GATEFIN informe de la réunion le 12 janvier 2023 avec la participation du comité des fêtes pour organiser l'animation lors du passage de la Roue Tourangelle du 26 mars 2023. Bertrand GATEFIN demande l'implication de toutes les commissions qui pourraient être concernées.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe qu'il rencontre les organisateurs le 24 janvier.

Bertrand GATEFIN dit que la place de la mairie serait idéale pour organiser une animation.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, souhaite qu'il soit si possible envisagé d'organiser une animation sur la commune historique de Saint-Bauld si les habitants veulent s'impliquer. Il rappelle l'organisation par les entreprises de la ZAC du Node Park d'une animation. Une partie des activités de la société GS27 est composée de produits à destination des cyclistes. Il ajoute que c'est aux élus de travailler maintenant.

Bertrand GATEFIN souhaite préciser que c'est difficile quand toutes les informations ne sont pas connues.

La séance est close à 20 heures 29 minutes.

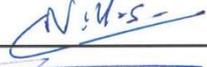
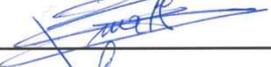
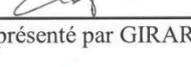
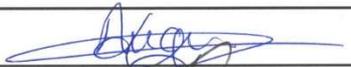
Le prochain Conseil Municipal se déroulera le lundi 06 février 2023 à 19 heures.

DATE	NUMERO	OBJET
09/01/2023	DE_2023_001_001	DOTATION D'ÉQUIPEMENT AUX TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2023
09/01/2023	DE_2023_001_002	ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT ET DE RENFORT DU CENTRE DE GESTION DE LA FPT D'INDRE ET LOIRE
09/01/2023	DE_2023_001_003	REMBOURSEMENT DE FACTURATION D'UTILISATION DU RÉSEAU DE CHALEUR

République Française
 Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES
 COMMUNE NOUVELLE TAUXIGNY-SAINT-BAUD

LISTE DE PRESENCE
 Réunion du 09/01/2023

Date de la convocation: 04/01/2023

NOM	FONCTION	SIGNATURE
ROBIN Jean-Louis	Maire	
GIRARD Yannis	1er Adjoint Au Maire	
DUPUY Charline	2e Adjointe Au Maire	
MALVILLE Gilles	3e Adjoint Au Maire	
VIALLES Elisabeth	4e Adjointe Au Maire	
MARCHAND Marie	Conseillère Municipale	
GOULLIER Noëlle	Conseillère Municipale	
DOUCET Antoine	Conseiller Municipal	
JACQUET Stéphane	Conseiller Municipal	
LAGNY Peggy	Conseillère Municipale	
POUPEAU Stéphane	Conseiller Municipal	Représenté par GIRARD Yannis
AUGU Johanna	Conseillère Municipale	
BUREAU Antoine	Conseiller Municipal	
GATEFIN Bertrand	Conseiller Municipal	
MAUPTIT Sébastien	Conseiller Municipal	
DUBOIS Cyrille	Conseiller Municipal	
COIREAU Jérôme	Conseiller Municipal	Représenté par VIALLES Elisabeth
GUÉRET Stéphanie	Conseillère Municipale	
BAUDAIS Alexandra	Conseillère Municipale	
BIRAUD Marie-Hélène	Conseillère Municipale	
HARPIGNIES Aurore	Conseillère Municipale	
DURAND Mathieu	Conseiller Municipal	
GASNAULT Ella	Conseillère Municipale	